

Nouvelle politique de perfectionnement des enseignantes et enseignants

Martin Pelletier, responsable des finances et du perfectionnement

Quelles activités sont considérées comme des activités de perfectionnement? Quelles sont les dépenses remboursables pour chaque activité? Quelle est la différence entre le fonds départemental et le fonds collectif de perfectionnement? Quelle procédure doit-on suivre pour déposer une demande? Le Comité de perfectionnement devrait-il avoir un droit de regard sur les activités de perfectionnement des départements?

La Politique de perfectionnement des enseignantes et des enseignants du Cégep de Rimouski, utilisée par le Comité de perfectionnement formé des parties syndicale et patronale, répond à toutes ces questions et bien d'autres. Elle avait cependant besoin d'être clarifiée, réajustée à la pratique actuelle et un peu remise en ordre pour aider tout le monde à s'y retrouver. C'est une tâche à laquelle je me suis

attaqué à la fin du trimestre dernier. Grâce à l'aide des membres du Comité de perfectionnement, du Comité des affaires financières, du Comité de coordination syndicale et à la consultation faite auprès des départements par l'entremise des conseillères et conseillers syndicaux au mois de mars, nous vous avons envoyé la nouvelle politique qui sera proposée lors de l'assemblée générale du 25 avril.

Elle a été rédigée afin de correspondre le plus précisément possible à la pratique actuelle pour l'octroi des montants de perfectionnement et d'offrir des règles claires au Comité de perfectionnement. Ceci dit, rien ne vous empêche de proposer d'autres modifications.

Nous avons hâte de connaître vos points de vue au sujet du perfectionnement des enseignantes et enseignants le 25 avril. □

Agenda

Avril 2017

- 25 : Assemblée générale
- 26 : Conférence d'Evelyne Couturier de l'IRIS
- 27 : Manifestation sous forme de soupe populaire

Mai 2017

- 1 : Activité syndicale pour la Fête des travailleuses et travailleurs
- 17 : Conseil syndical - (changement de date) - de 14 h à 16 h
- 31 : Demi-journée journée syndicale : Autonomie professionnelle Assemblée générale annuelle

À l'ordre du jour de l'assemblée générale du 25 avril

- Projet d'entente sur la répartition des ressources enseignantes entre les disciplines pour 2017-2018
- Élection des membres du Comité de coordination syndicale et entérinement de l'agente ou de l'agent de liaison au CMÉC pour 2017-2018
- Politique de perfectionnement
- Proposition du Syndicat du personnel professionnel

Une consultation sur les agressions à caractère sexuel

Noak Bouchard, représentante du SEECR au Comité de la condition des femmes de la FEC-CSQ

En novembre dernier, la ministre de l'Enseignement supérieur, Hélène David, a lancé une consultation sur les violences à caractère sexuel dans les campus universitaires et les collèges du Québec. Différents acteurs ont été invités à répondre à un court questionnaire portant sur trois thèmes généraux : prévention et sensibilisation, sécurité des personnes et gestion des plaintes liées à des violences à caractère sexuel. À la suite de cette consultation, cinq journées de réflexion ont eu lieu entre janvier et mars 2017 à Montréal, Québec, Saguenay, Gatineau et Sherbrooke. Le CCF (Comité de la condition des femmes) de la FEC-CSQ a d'ailleurs été invité à l'une de ces journées de réflexion tenue le 23 février à Québec. Cette rencontre fut l'occasion de présenter un bilan de l'ensemble des mémoires reçus à la suite de la consultation; bilan qui montre que les préoccupations et les recommandations sont partagées par la majorité des groupes répondants. Il semble que la ministre se soit montrée sensible au contenu de ces mémoires et que sa volonté soit d'implanter une loi-cadre en 2017 pour prévenir et contrer les violences sexuelles dans les établissements d'études postsecondaires.

Voici un résumé des trois consultations produites par des membres du Comité civilité du Cégep de Rimouski, de l'AGECR¹ et du CCF de la FEC-CSQ².

Dans les grandes lignes

Toutes et tous ont mentionné à plusieurs reprises l'importance de pouvoir compter sur des ressources humaines et financières suffisantes et à long terme afin de mettre en place des mesures d'intervention efficaces et accessibles.

La nécessité de la réalisation d'études et de recherches sur le terrain semble aussi être un incontournable pour plusieurs d'entre nous dans le but de documenter la problématique afin d'élaborer un cadre théorique commun sur lequel appuyer nos actions futures.

Un autre aspect qui nous rassemble est la concertation et la formation. Chacun des groupes sollicités prône les décisions communes et l'implication de toutes et tous, que ce soit à l'intérieur de la maison d'enseignement ou avec les organismes de la communauté. Nous sommes en accord pour demander de la formation, tant pour les directions, les enseignantes et enseignants, le personnel de soutien que pour les étudiantes et étudiants.

La prévention et la sensibilisation

Tous conviennent qu'une campagne de sensibilisation et de prévention à long terme s'adressant à la population en général est nécessaire. À ce titre, les étudiantes et les étudiants ont souligné à plusieurs reprises dans leur document l'importance d'utiliser différentes plates-formes de communication.

Les membres du comité civilité, quant à eux, souhaitent disposer d'une formule clef en main pour les maisons d'enseignement et que cette formule représente la diversité de la communauté étudiante. En ce sens, ces mêmes membres mentionnent que l'éducation sexuelle et l'apprentissage des comportements de civilité doivent débiter en bas âge et que le ministère de l'Éducation a la responsabilité de mettre en place un cursus de progression des apprentissages en ce sens. Que ce soit par des cours d'éducation à la sexualité ou par des programmes spécifiques, il est important que les différents niveaux de scolarisation soient mobilisés.

Pour sa part, le CCF évoque la possibilité d'offrir à toute personne qui le désire de suivre une formation de type « sentinelles »³, adaptée au repérage de situation à risque et à l'accompagnement des personnes en cas de dévoilement d'une agression. Un des pièges à éviter serait de traiter le problème en vase clos. Les étudiantes et étudiants vivent une panoplie de situations et, pour les accompagner dans leur quotidien, il faut des intervenantes et intervenants formés disponibles. Le lien de confiance

doit se construire au fil du temps et au sein de la vie collégiale.

La sécurité des personnes

Une grille d'analyse de la sécurité des lieux est proposée pour que les mesures adoptées correspondent à la réalité physique et locative de chaque établissement. On mentionne aussi l'attention particulière qui doit être portée aux résidences.

Il est aussi proposé d'identifier dans la communauté collégiale, des personnes ressource en utilisant un logo particulier. D'autres moyens ont été mentionnés : accessibilités à des cours d'autodéfense, sensibilisation à l'intervention des témoins, diffusion d'informations sur les ressources dans la communauté.

La gestion des plaintes

Un point qui rassemble tout le monde est qu'une accessibilité au processus de plainte augmente le sentiment de sécurité. C'est pourquoi des procédures spécifiques adaptées aux cas de violence à caractère sexuel doivent être mises en place et ces mesures doivent être accessibles, simples et efficaces. C'est pourquoi des sanctions doivent également être mises en place et elles doivent être connues, diffusées par des moyens variés, appliquées rapidement et dans le respect. Quelques groupes suggèrent de se baser sur ce qui se fait déjà en matière de harcèlement, tandis que d'autres exigent des politiques-cadres

qui posent des balises claires dans la mise en place de ces procédures. Quoi qu'il en soit, ces procédures doivent couvrir l'ensemble des situations possibles : étudiant/étudiant, direction/prof, étudiant/prof, etc.

Face aux agressions à caractère sexuel, une réaction tardive, comme celle inappropriée du recteur de l'Université Laval à l'automne dernier, qui minimise le problème ne saurait être tolérée : c'est pourquoi le CCF suggère aux cégeps de se doter de politiques de communication plus claires qui respectent les victimes et les proches.

Souhait au Père Noël

Il faut espérer que cette consultation servira réellement à mettre en place des mesures tangibles à long terme et que l'on accepte, comme une évidence, que tout cela ne peut pas être réalisé à coût zéro...

1. Association générale des étudiants du Cégep de Rimouski.
2. Comité de la condition des femmes de la Fédération des enseignantes et enseignants de cégep affiliée à la Centrale des syndicats du Québec.
3. L'implantation d'un réseau québécois de sentinelles vise à rejoindre une clientèle à risque, souvent isolée qui manque généralement de soutien social. Ainsi, la sentinelle est outillée pour reconnaître dans son milieu de vie les signes précurseurs des comportements suicidaires et peut ensuite diriger la personne vers les ressources d'aide appropriées.

<http://www.aqps.info/se-former/sentinelle.html>

Élection d'une personne soutien en relations de travail



La FEC-CSQ (Fédération des enseignantes et enseignants de cégep) procède en ce moment à un appel de candidatures. La personne élue sera libérée à 50 % et travaillera dans le domaine des relations de travail. Vous trouverez l'appel de candidatures en pièce attachée. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour plus d'information au poste téléphonique 2176 ou à passer nous voir au B-210.

Bourse Germaine-Santerre : deux étudiantes récompensées pour leurs efforts

Myriam Litalien Bradley, membre du Comité organisateur de la Journée internationale des femmes et de la bourse Germaine-Santerre

Chaque année, grâce à la contribution généreuse des membres du personnel du Cégep de Rimouski, de l'IMQ et du CMÉC, le Comité organisateur de la *Journée internationale des femmes* et de la bourse Germaine-Santerre offre une bourse de 300 \$ à une étudiante afin de souligner ses efforts dans la poursuite de ses études, et ce, malgré des conditions parfois défavorables.

Cette année, le comité a reçu dix candidatures provenant des trois composantes du Collège! Heureusement, votre générosité a permis de remettre deux bourses. Ainsi, le 8 mars, lors du diner soulignant la *Journée internationale*

des femmes, Lyne Vaillancourt et Katia Tong Proulx, étudiantes en Techniques d'éducation spécialisée, ont reçu chacune un montant de 300 \$. Rappelons que le choix des récipiendaires s'est fait selon des critères de sélection très précis et à partir de deux textes qu'elles avaient à rédiger : l'un les présentant et l'autre traitant d'un thème imposé. Les deux étudiantes se sont notamment démarquées des autres candidates par l'originalité et la qualité de leurs textes.

Les gagnantes ont accepté de lire leur texte lors du diner du 8 mars à l'IMQ. Des applaudissements nourris ont couronné leur lecture. □

Bientôt le 1^{er} mai, la Fête des travailleuses et des travailleurs



La cause de cette année : améliorer les conditions de vie des travailleuses et des travailleurs précaires et mal rémunérés - la campagne 5 (connaître son horaire 5 jours à l'avance), 10 (bénéficier de 10 jours de congés payés en cas de maladie ou de responsabilité familiale) et 15 (pour un salaire minimum de 15 \$ l'heure).

Dans le cadre de cette campagne, la Coalition 5-10-15 du Bas-Saint-Laurent invite la population à **deux activités** importantes d'information et de solidarité :

- Une **conférence d'Evelyne Couturier de l'IRIS** (Institut de recherche et d'informations socio-économiques), le mercredi 26 avril à 19 h, au D-114, au Cégep de Rimouski;
- Une **manifestation sous forme de soupe populaire**, le jeudi 27 avril, à partir de 11 h, à la place du 6 mai (entre la cathédrale et la salle Desjardins-Telus à Rimouski).

- Surveillez la date du lundi 1^{er} mai 2017 : une activité locale se prépare dans un cégep près de chez vous!

